

Le TUS :

Pour se déplacer quand c'est essentiel !

Le

Transport d'Utilité Sociale (TUS) est un dispositif de mobilité solidaire délégué, par convention, à l'association Cap Solidaire, spécialiste de la mobilité sociale et solidaire sur le territoire depuis plusieurs années. Ce service s'adresse aux personnes en situation de vulnérabilité qui rencontrent des difficultés à se déplacer pour accéder à l'emploi, à l'insertion ou aux soins.

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pour quoi ?

Faciliter l'accès aux démarches liées à l'emploi et à l'insertion (entretiens, formations, rendez-vous avec un conseiller...).

Faciliter l'accès aux soins et à la santé (consultations médicales spécialisées, examens, suivis réguliers...).

Pour qui ?

Le TUS est destiné aux personnes :

-En situation de handicap, par exemple lorsqu'elles :

- Disposent d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- Perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ;
- Ont une pension d'invalidité ou toute autre reconnaissance officielle attestant de limitations fonctionnelles majeures.

-En situation de vulnérabilité sociale :

- Isolement ;
- Ressources modestes ;
- Difficultés d'accès aux transports

Comment en bénéficier ?

L'accès au TUS se fait sur orientation obligatoire d'un prescripteur agréé* : Professionnels de l'insertion, du médico-social, travailleurs sociaux, structures d'accompagnement...

*Pour obtenir la liste des prescripteurs du territoire, appelez le numéro unique ou renseignez-vous sur le site de SGM.

Comment ça marche ?

Service de porte à porte : prise en charge directement au domicile et dépose à l'adresse de destination.

Périmètre des trajets : jusqu'à 100 km à l'aller (soit 200 km aller-retour), permettant par exemple de se rendre à Bordeaux ou Marmande.

Quel tarif ?

Le TUS est payant, mais proposé à un tarif solidaire modulé selon le revenu fiscal du bénéficiaire :

- **Minimum : 0,12 € / km**
- **Plafond : 0,32 € / km**

Mêmes modalités de réservation que le TAD sous réserve d'acceptation du dossier par le service de mobilité solidaire.